



TAP

LIVRET DE
PRÉSENTATION

2016-2017

Commune de Neuville de Poitou
École élémentaire « Les P'tits Cailloux »
Directrice : Mme Lydie CHABRIER





L'ÉDITO

Les temps d'activités périscolaires (TAP) représentent un enjeu majeur participant à la réussite éducative des enfants.

À travers les TAP, la Commune de Neuville de Poitou et le SIVOS proposent des activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants et à développer leur curiosité intellectuelle : activités sportives, culturelles, artistiques, d'éveil, de sensibilisation à l'environnement... Il s'est avéré que les familles ont vite compris tout l'intérêt de ces ateliers : offrir à l'enfant un moment de découverte et l'occasion de pratiquer des activités de qualité et gratuites.

Avec ce livret, nous souhaitons créer un lien matériel entre votre enfant, les animateurs des différents ateliers proposés et vous-même, pour qu'à tout moment, vous sachiez ce qu'il fait, avec qui et où.

Cet outil est donc précieux pour votre enfant pour vous et à nous même. Merci de veiller à ce qu'il reste disponible au quotidien, tout au long de l'année scolaire.

Bonne année scolaire.



RÈGLEMENT DES TAP

1. DÉFINITION

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Neuville de Poitou poursuit les Temps d'Activités Périscolaires pour sa troisième année.

L'objectif de ce temps est d'offrir aux enfants de multiples possibilités de découverte (artistique, culturelle, sportive...) et des expériences riches. Ces TAP sont mis en place pour les élèves des écoles publiques de la commune soit 1heure d'activités par semaine pour les élémentaires. Ces activités ne sont pas obligatoires.

L'enfant doit impérativement être inscrit pour y participer.

2. JOURS ET HORAIRES

Les TAP ont lieu les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 12h35 à 13h35 pour les élémentaires de Jules Ferry.

3. TARIFICATION

Les activités proposées par la commune sont **gratuites**.

4. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

La commune est assurée au titre de la responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge.



RÈGLEMENT DES TAP

Les parents doivent contracter une assurance « extra-scolaire » (individuelle accident et responsabilité civile) couvrant l'enfant pendant les TAP.

5. SANTÉ

Les enfants malades ne sont pas accueillis. Aucun médicament ne sera donné même avec une ordonnance, sauf en cas d'établissement d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

En cas de maladie ou d'incident, les parents sont prévenus pour décider d'une conduite à tenir. Le cas échéant, les parents sont tenus de récupérer leur enfant. Le responsable de site se réserve le droit de faire appel à un médecin. En cas d'urgence ou d'accident grave, il fait appel en priorité aux services d'urgence.

6. COMPORTEMENT DE L'ENFANT EN ATELIER

Les enfants qui participent aux activités TAP s'engagent à avoir un comportement respectueux envers l'animateur, les autres enfants participants ainsi que du matériel et des locaux mis à leur disposition.

Les problèmes de comportement seront signalés en mairie et les parents seront contactés afin de faire évoluer la situation. Dans le cas d'un non-respect réitéré ou selon la gravité des faits, une exclusion temporaire des activités TAP, voire une exclusion définitive, pourra être décidée.



ATELIER NATURE

JARDINAGE



Réalisation de semis. Apprendre à planter et à repoter des plantes. Construire des abris à insectes. Fabrication d'épouvantails. Avoir la satisfaction de voir pousser les plantes.

Véronique BONNIN, paysagiste avec son époux depuis plusieurs années, va embellir les jardinières de l'école avec l'aide des petits jardiniers.



ACTIVITÉ SPORTIVE

EXPRESSION CORPORELLE

Carole LAFORGUE, professeur d'expression corporelle au FJEPS de Neuville de Poitou depuis des années.

Amener l'enfant à prendre conscience de **son corps**, apprendre à le connaître, le faire évoluer et lui faire découvrir son énorme potentiel, apprendre à occuper un espace, écouter et appréhender une musique sous ses différents rythmes. Tout cela dans le but de donner **confiance** à votre enfant et qu'il ait de l'estime pour lui-même afin de mieux s'adapter à son environnement et à le respecter.



ACTIVITÉ ARTISTIQUE

MUSIQUE

Les lundis, dans la classe de Lydie CHABRIER

Apporter une ouverture culturelle et musicale à l'enfant.

Présenter les instruments de musique. Développer la curiosité, l'expression et l'imagination de l'enfant en partant d'histoires simples qui mobilisent l'attention et l'écoute des enfants (personnages extraordinaires et amusants qui seront prétextes à des chansons et comptines simples). Les enfants pourront intégrer des petites percussions, faire des jeux corporels, apprendre à jouer en groupe.

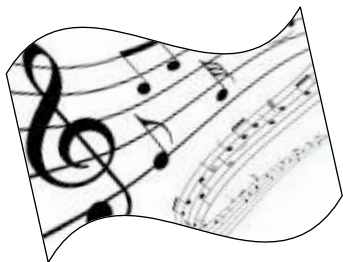


Philippe DEBIAIS,
Professeur de
trombone – tuba et
de trompette.

Directeur de
l'Harmonie de
Cherves-
Maisonneuve.

Intervenant en
périscolaire dans
plusieurs écoles du
Mirebalais depuis
2014.

Formation au
CESMD de Poitiers
pour les
interventions
périscolaires et
orchestres à l'école.



MON PASSEPORT TAP !

Période 1 : du jeudi 3 novembre au jeudi 15 décembre 2016

Mon activité est :

Période 2 : du mardi 3 janvier au vendredi 17 février 2017

Mon activité est :

Période 3 : du lundi 6 mars au vendredi 14 avril 2017

Mon activité est :

Période 4 : du lundi 15 mai au lundi 22 mai 2017

Mon activité est :



CONTACT

Responsable de site : un référent pour assurer le lien dans les écoles

Le responsable de site a pour fonction d'être votre référent sur les TAP. Il sera présent sur ces temps afin d'assurer la sécurité des enfants, d'aider au bon déroulement des activités, de communiquer avec les enseignants et les parents et enfin d'assurer le lien entre vous et la mairie.

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec le référent TAP : Mme Ambre GORME

QUELQUES NUMÉROS UTILES

Mme Ambre GORME : 05.49.51.50.47

Mairie service SIVOS : 05.49.51.63.58

École maternelle « Les P'tits Cailloux » : 05.49.51.20.04